

Introduction

L'opposition au Cameroun, un nouveau jeu politique parlementaire

Luc Sindjoun

L'opposition n'est pas une catégorie naturelle de la vie politique. Elle s'impose au terme des luttes relatives à la définition des formes légitimes de l'action et de l'interaction politiques. Cette affirmation qui tient lieu d'évidence notamment dans les vieilles démocraties où la routinisation de l'opposition finit par la naturaliser et entretenir un travail de déhistoricisation. L'expérience politique camerounaise de la période postcoloniale est riche d'enseignements sur les conflits relatifs à la légitimité de l'opposition. Certes dans le champ politique, rien n'est naturel, tout est construit; mais il importe d'accéder au principe des constructions politiques afin d'en révéler la contingence. Dès lors, le spécialiste en sciences sociales devient, au sens de Norbert Elias (1991:58), « un chasseur de mythes ». À partir du moment où on s'appuie sur l'observation des faits, on ébranle les discours et pratiques de naturalisation du parti unique ou du multipartisme. Dans le contexte camerounais, l'opposition comme paradigme d'action et d'organisation politiques constitue une révolution des années 1990; car la politique normale entre 1966 et 1990 était dominée par le règne de l'Un sous la forme du parti unique: la politique normale renvoyait à la politique discrétionnaire et autoritaire.

1 - La politique normale dans le Cameroun postcolonial, c'est-à-dire la politique construite, imposée ou acceptée comme étant légitime de 1966 à 1990 s'était érigée autour de la catégorie du «soutien», «soutien inconditionnel et indéfectible aux institutions et aux personnes qui les incarnent si bien». De manière générale, ce sont des motions de soutien et des votes plébiscitaires qui marquaient le rapport des gouvernés aux gouvernants.

Comment peut-on être opposant? L'«opposant» est une catégorie de stigmatisation construite après l'indépendance. En effet, de 1948 à 1962, le Cameroun avait connu une vie politique pluraliste animée par une diversité de partis politiques qui s'affrontèrent régulièrement autour des enjeux de l'indépendance et de la réunification (Levine 1984). Le soutien et l'opposition au pouvoir étaient alors deux catégories complémentaires et concurrentes de la vie

politique. Après l'indépendance en 1960 et la réunification des 2 Cameroun en 1961, l'opposition est de moins en moins bien cotée à la bourse des valeurs politiques; le multipartisme est délégitimé à travers son assimilation au tribalisme. Dans le cadre du discours officiel de l'unité nationale, le multipartisme est considéré comme étant de nature à «fragiliser le tissu national» et à «créer le désordre dans un jeune pays en proie à de nombreuses difficultés» (Sindjoun 1994); le multipartisme doit être sacrifié sur l'autel de l'unité nationale. L'opposition, dont le multipartisme est la condition de possibilité, est alors perçue comme étant «un luxe » que ne saurait se permettre un pays en voie de développement. La dictature apparaît alors, à partir d'une interprétation locale de l'analyse de Carl Schmitt comme le régime politique permettant de faire face à l'état d'exception (Schmitt 2000) constitué ici par le sous-développement et le pluralisme ethnique.

La réduction du multipartisme s'inscrit dans le cadre de la monopolisation de la vie politique par le parti de l'union camerounaise. Si le parti unique voit le jour en 1966, dans la réalité, dès 1962 les conditions légales de domestication de l'opposition étaient remplies. En effet, l'opposant est « diabolisé et promu au rang d'ennemi de la nation » à travers l'ordonnance N° 62/OF/18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion (Minkoa She 1999: 215): est considéré comme subversif « quiconque aura soit émis ou propagé des bruits, nouvelles ou rumeurs mensongers, soit assorti de commentaires tendancieux des nouvelles exactes, lorsque ces bruits, nouvelles, rumeurs ou commentaires sont susceptibles de nuire aux autorités publiques » (article 3); est considéré, au terme des articles 1^{er} et 2 de ladite ordonnance, comme constituant un acte de subversion, le fait « par quelque moyen que ce soit d'inciter à résister à l'application des lois, décrets, règlements ou ordres de l'autorité publique..., de porter atteinte au respect dû aux autorités publiques ou d'inciter à la haine contre le gouvernement de la République, ou de participer à une entreprise de subversion dirigée contre les autorités et les lois de ladite République, ou d'encourager cette subversion ». L'ordonnance de mars 1962 va par conséquent permettre de criminaliser l'opposition et de réprimer les opposants par le biais du recours à « la technique des incriminations de type ouvert » (Minkoa She 1999:217). Sur la base de ladite ordonnance, seront condamnés le 11 juillet 1962, à trente mois d'emprisonnement et à 250 000 F CFA d'amende par le tribunal correctionnel de Yaoundé des leaders politiques (André Marie Mbida, Charles Okala et Mayi Matip) qui étaient hostiles à l'absorption des autres formations politiques par le parti de l'Union camerounaise (UC) sous le prétexte de la création d'un parti unifié. La mobilisation des ressources coercitives, normatives et rétributives de l'État permet au Président Ahmadou Ahidjo d'imposer

son parti, l'UC, qui deviendra le 1^{er} septembre 1966 l'Union nationale camerounaise (UNC): c'est le parti missionnaire, « le creuset où se forge l'unité nationale ». Suite à la succession présidentielle de 1982, le parti unique changera de dénomination, désormais c'est le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) (Sindjoun 1996; Bayart 1986:5-35). La revendication réussie du monopole partisan de la vie politique demeure constante. Dans ce contexte, l'opposant est présenté comme un « fauteur de désordre », comme « un pêcheur en eaux troubles », comme un « professionnel de l'intoxication », bref comme un ennemi de la nation. C'est ce répertoire de stigmatisation que va réactiver le régime en 1990 pour disqualifier le multipartisme (les contributions de Léopold Donfack Sokeng, Mathias Eric Owona Nguini et Luc Sindjoun).

2- La remise en cause de la politique normale du parti unique en 1990 est une crise paradigmatique. Le passage du paradigme monopartisan au paradigme pluripartiste, c'est-à-dire de la politique de l'offre monopolistique à la politique de l'offre concurrentielle, n'est pas évident. Il implique des mutations sur les plans juridique, symbolique, cognitif, politique (contributions de Alain Didier Olinga, Léopold Donfack Sokeng et Luc Sindjoun). Situer la naissance de l'opposition en 1990 est une prise de position aussi bien en ce qui concerne la définition du concept que les questions de méthode.

Dans le domaine des études africaines de langue française, le courant du « politique par le bas » (Bayart, Mbembe et Toulabor 1992) a essayé de rendre compte de l'opposition dans les régimes autoritaires d'Afrique à partir des pratiques quotidiennes de mise en déroute pratique ou symbolique du projet hégémonique de l'État sur la société. En fait d'opposition, il s'agit de la résistance à travers la ruse des faibles pour contourner la législation, tourner en dérision les dirigeants. De même, on a relativisé le monolithisme des régimes politiques africains à partir de l'illustration de la compétition entre acteurs du parti unique dans le cadre des élections semi-compétitives (Bayart 1986:5-36; Bourmaud 1985). Pour aussi novatrice qu'elle soit par rapport au contexte de domination des études politiques africaines de langue française par le droit, par l'institutionnalisme, l'approche du « politique par le bas » minore la capacité des régimes autoritaires de s'accommoder des pratiques de résistance; celles-ci relevant alors plus de la survie que de la confrontation avec le régime: « ... la lecture populiste... célèbre les vertus et l'inventivité du dominé et présente comme une stratégie héroïque de « résistance », ce qui n'est bien souvent qu'une tactique économe d'auto préservation... » (Wacquart 1993: 188). Cet ouvrage ne s'intéresse pas à l'opposition comme bricolage résultant des pratiques quotidiennes de résistance, mais plutôt à l'opposition comme prise de position ouverte et organisée contre le régime. D'où le déclassement de l'oppo-

sition comme tendance au sein du parti unique, d'autant plus que l'expérience camerounaise montre l'instrumentalisation des élections semi-compétitives (limitées au parti unique) à des fins de légitimation de l'ordre politique monopoliste. La concurrence monopolistique est un mode de lutte contre la concurrence pluraliste.

L'opposition est analysée ici dans sa forme pauvre et opératoire d'opposition partisane. La simplification partisane de l'identité de l'opposition n'emporte pas attribution aux partis politiques du monopole de l'engagement politique ou encore de la critique du régime (contributions de Maurice Engueleguele et de Luc Sindjoun); la presse privée écrite, les associations et même certaines personnalités du clergé catholique de par leur discours et leur action, sont contre le pouvoir, c'est-à-dire sommairement de l'opposition. La réduction partisane de l'opposition (sans méconnaissance de sa richesse extrapartisane) vise à faire ressortir l'importance des partis politiques dans la conquête du pouvoir. Le charme de la thèse de « la politique ailleurs » ne doit pas amener à oublier les formes routinières et classiques de la politique. Bien plus, les partis politiques d'opposition sont une nouveauté dans le Cameroun postcolonial en dépit de la tentative de banalisation de leur identité par le droit (contribution de Alain Didier Olinga). Généralement, il a été question au Cameroun de l'« opposition au maquis », de l'« opposition clandestine », de l'« opposition en exil ». L'opposition institutionnalisée - à travers les partis politiques agissant légalement aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur (contribution de Yves Alexandre Chouala) — est une donnée récente peu étudiée. L'opposition partisane, c'est l'opposition capitale, non pas parce que les syndicats, les associations ne pourraient pas éventuellement être plus actifs que les partis politiques, mais parce que ces derniers monopolisent dans une large mesure le droit d'intervention dans le marché électoral en vue de la représentation légitime du peuple. Comme l'écrit Weber (1959:141), les partis politiques modernes « ... sont des enfants de la démocratie, du suffrage universel, de la nécessité de recruter et d'organiser les masses, de l'évolution des partis vers l'unification de plus en plus rigide au sommet et vers la discipline la plus sévère aux divers échelons ». La domination de l'opposition par la culture d'État à travers la recherche de la conquête contribue à faire du parti politique un élément décisif: l'opposition est une étiquette dont les partis politiques dominés constituent le contenu opératoire. L'opposition n'est rien indépendamment desdits partis; en retour, ceux-ci, dans la construction de leur identité et l'orientation de leur action, sont influencés par les attentes, les sens, les significations et les stéréotypes associés à l'opposition.

3 - L'opposition partisane est présente sur les scènes nationale et internationale, dans les arènes parlementaire et municipale (contribution de Yves Alexandre Chouala). Elle marque une transformation fondamentale de la vie politique camerounaise; c'est un processus de civilisation des mœurs politiques à travers l'acceptation de la diversité, la pacification de la compétition politique. Cette opposition pose problème dans une société politique où les cultures de l'un et du multiple sont en conflit et dans laquelle la démocratisation se fait sous les auspices du régime ayant géré la période autoritaire. S'il est vrai que l'existence de l'opposition n'est pas une condition suffisante de l'avènement de la politique parlementaire, c'est-à-dire de la politique de *fair-play*, de respect de l'adversité suivant la perspective de Elias (1994), elle en est la condition nécessaire. La parlementarisation de la politique présuppose la pluralité des acteurs porteurs de projets divers, et mus par les intérêts particuliers. Au commencement de la politique parlementaire est l'adversité, puis s'instaure une interaction spécifique entre acteurs modulés par des normes de comportement éthique. Le passage de la politique discrétionnaire et autoritaire dominé par la figure de l'Un à la politique parlementaire comme nouvelle forme de politique normale est un processus sinueux dans le cadre duquel les rapports de force transcendent les bons sentiments.

L'opposition, comme site d'observation du changement politique au Cameroun, s'inscrit à la suite des travaux antérieurs du GRAPS (Groupe de recherches administratives, politiques et sociales), notamment *La révolution passive au Cameroun* (CODESRIA 1999) et *la biographie sociale du sexe* (Karthala 2000). Cette fois-ci il s'agissait pour l'équipe de recherche, de rendre compte de l'opposition comme révolution politique qu'il faut examiner avec la plus grande attention. Il convient d'aller au-delà de l'affirmation de Skocpol (1985: 21) selon laquelle « ... les révolutions politiques transforment les structures étatiques sans modifier les structures sociales... ». Non seulement l'opposition reconfigure l'État, mais en plus elle affecte les structures sociales à travers les groupes ethniques qui constituent les foyers de recrutement des électeurs, des militants, mais aussi à travers les représentations dont les dirigeants sont l'objet. L'opposition, en ayant partie liée avec certaines identités ethniques ou régionales, en transformant la culture politique, modifie dans une certaine mesure les structures sociales. D'après cette perspective, l'opposition est analysée autour de deux idées principales: d'abord l'opposition comme paradigme politique c'est-à-dire manière légitime de faire et de penser la politique (contributions de Luc Sindjoun, Léopold Donfack Sokeng, Alain Didier Olinga et Maurice Engueleguele), ensuite l'opposition comme entreprise de conquête du pouvoir (contributions de Mathias Eric Owona Nguini et de Yves Alexandre Chouala).

Bibliographie

- Bayart, J. F., 1986, « La société politique camerounaise: 1982 – 1986 », *Politique Africaine*, n° 22, pp. 5-35.
- Bayart, J. F., Mbembe A. et Toulabor C., 1992 *La politique par le bas en Afrique noire. Contribution à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala,.
- Bourmaud, D., 1985 « Elections et autoritarisme: la crise de la régulation politique au Kenya », *Revue française de science politique*.
- Elias, N., 1991 *Qu'est-ce que la sociologie?* Paris, Editions de L'Aude.
- Elias, N., 1994 *Sport et civilisation*, Paris, Fayard.
- Levine, Victor T., 1984 *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence africaine.
- Minkoa She, A., 1999 *Droits de l'homme et droit pénal au Cameroun*, Paris, Economica.
- Schmitt, C., 2000 *La dictature*, Paris, Seuil.
- Sindjoun, L., 1996 *Le Président de la république au Cameroun*, Bordeaux, CEAN.
- Sindjoun, L., 1994 *Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au cameroun. Sociogenèse de L'Etat*. Université de Yaoundé II, thèse de doctorat d'Etat en science politique.
- Skocpol, T., 1985 *Etats et révolutions sociales*, Paris, Fayard.
- Wacquant, L., 1993 « The Zone » *la misère du monde*, Paris, Seuil, pp. 181-204.
- Weber, M., 1959 *Le savant et la politique*, Paris, Plon.